

**COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2009**

**A 18 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO**

***Etaient présents :***

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Patrick BEDAGUE, Francis BERQUEZ, Jean-Michel BOUHIN, Gilbert CHIQUET, Anicet CHOQUET, René DEBOUDT, Christian DENIS, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Francis DOYER, Jacques DRIEUX, Francis DUCROCQ, André DUWAT, Bernard HIBON, Jean-Luc HOCHART, Patrick HUGUET, Mesdames Sandrine KEIGNAERT suppléait M. BAES, Marie LEFEBVRE, Messieurs Alain MEQUIGNON, Josse NEMPONT, Jean-Claude NOEL, André PRUVOST, François SEGURA.

***Délégués ayant donné pouvoir ou remplacés par un représentant :***

Monsieur Jean-Pierre BAUDENS délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur René DEBOUDT délégué titulaire, Monsieur Patrick BEDAGUE délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS jusqu'à son arrivée à la question 6.

***Délégués absents non représentés :***

Messieurs Jean-Claude BONNE, Jean-Luc BRIOULE, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, Albert VANIET.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de 25.



La séance commence par l'accueil de Monsieur Francis DOYER représentant la CASO. Monsieur DENIS remercie la CASO pour la mise à disposition de la salle communautaire. Le quorum atteint, la réunion peut débiter l'ordre du jour. Monsieur DENIS évoque les inondations récentes et propose à l'assemblée d'en discuter à la fin de réunion en question supplémentaire. Puis, il donne lecture des excusés et des pouvoirs et propose le vote du compte rendu de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GENERALE

**Question n° 1 :** Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.15 du C.G.C.T, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

A l'unanimité, Monsieur DUCROCQ est désigné comme secrétaire de séance.

**Question n° 2 :** Transfert de matériel remplacé – copieur et imprimante.

Le SmageAa s'est équipé depuis juillet d'un nouveau copieur "multifonctions couleur". L'ancien copieur et l'imprimante remplacés ont été proposés aux communautés de communes, communes et associations situées sur le territoire du SmageAa. Le copieur a été attribué à la commune de THIEMBRONNE, l'imprimante à celle de BLEQUIN.

Aucune observation n'a été relevée, la question est adoptée à l'unanimité.

**Question n° 3 :** Avis sur le projet de charte du Parc naturel régional

*Le label Parc naturel régional est attribué par le Ministère chargé de l'environnement, pour une durée de 12 ans, à des territoires remarquables pour leur patrimoine naturel, culturel et paysager, sur la base d'un projet de développement durable approuvé par l'ensemble des acteurs concernés : la charte du Parc. Ainsi, tout Parc naturel régional est remis en question régulièrement.*

En premier lieu, nous ne pouvons que regretter que le SmageAa n'ait pas été associé pleinement à l'élaboration de cette charte, et encore plus de ne pas avoir été sollicité pour avis.

L'avis du SmageAa a toutefois été demandé sur le plan de Parc très récemment. Monsieur DENIS rappelle qu'il est membre du Comité syndical du Parc et qu'il avait fait part de ce regret à Monsieur PERCHERON, président.

En rendant hommage au travail immense que représente l'élaboration de cette nouvelle charte, il nous semble qu'elle gagnerait à **identifier clairement les objectifs** fixés pour chaque orientation (par exemple pour le marais audomarois, pour les zones humides en général...), et à **fixer la répartition des rôles** pour chaque mesure.

Il faut envisager en parallèle et en conséquence de revoir **la convention** entre le SmageAa et le Parc pour la mise en œuvre du S.A.G.E.

Le SmageAa pourra exprimer formellement son avis lors de l'enquête publique prévue à l'automne 2010. Toutefois, il nous paraît important de pouvoir contribuer au projet de charte dès aujourd'hui.

Le Comité Syndical n'a aucune observation sur l'avis présenté dans la délibération et à l'unanimité adopte l'avis.

## MISE EN VALEUR DES MILIEUX ET TRAVAUX

**Question n° 4 :** Lutte contre le rat musqué – aide aux GDON

Question rapportée par Monsieur DUCROCQ. Lors du budget primitif des subventions ont été votées pour les différents GDON, le GDON du Haut Pays était inactif depuis plusieurs années. Suite à l'élection d'un nouveau bureau, le GDON a sollicité une subvention pour une aide au redémarrage.

Le comité syndical a délibéré et accorde une subvention de 1 200 € à titre exceptionnel. Monsieur NEMPONT, président du GDON et délégué du Syndicat ne participe pas au vote sur cette question.

## **MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE**

### **Question n° 5 : Fonds d'aide diguette végétale – plan de financement**

Monsieur PRUVOST, rapporteur de la question, rappelle que le fonds d'aide à la mise en place de diguette existe depuis 2007 en continuité des actions menées par la Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Une convention est passée entre l'agriculteur et le SmageAa avec un financement de 20% demandé aux exploitants, le reste étant à la charge du SmageAa pour 30%, l'Agence de l'Eau pour 50%. Il est précisé dans la convention que l'entretien des diguettes est assuré pour le premier hiver par le prestataire retenu par le SmageAa, mais que par la suite, il doit être assuré par l'exploitant.

M. HIBON signale que les diguettes de 5 à 6 ans ont des sédiments en amont qui entraînent l'eau de chaque côté. M. DENIS rappelle que l'exploitant doit assurer l'entretien, il ne s'agit pas que de couper les branches, mais aussi assurer le nettoyage. A ce sujet, M. DENIS ajoute que M. Vincent PRETRE, animateur du SmageAa, va proposer une demi-journée de formation à l'entretien. M. DUWAT rappelle qu'il s'agit d'un intérêt collectif et non pas uniquement un avantage pour les agriculteurs. M. DENIS demande à M. NOEL de rappeler l'efficacité des diguettes mises en place sur HALLINES. Même avec les dernières pluies, les résultats sont bons. M. DENIS encourage donc les élus à relayer l'information auprès de leurs exploitants.

Le Comité syndical délibère favorablement à l'unanimité.

### **Question n° 6 : Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) – renouvellement candidature opérateur.**

Monsieur PRUVOST donne lecture de la délibération qui rappelle que le SmageAa s'était déjà porté "opérateur" sur l'enjeu Érosion pour mettre en place l'accompagnement des agriculteurs sur un dispositif de mesures agro-environnementales. C'est un outil contractuel entre l'Etat et l'exploitant permettant la mise en place des mesures respectant un cahier des charges en contrepartie d'aides financières.

Cet outil mis en place sur une soixantaine de communes a pour objectif :

- limiter et freiner au maximum les ruissellements en amont
- réduire les transports de matière en suspension (MES)
- filtrer les eaux pouvant être chargées en élément chimique et minéral
- réduire la pression d'intrants pour préserver la ressource en eau.

En 2009, une quarantaine d'exploitants environ ont été informés et sensibilisés. Ce sont 12 dossiers déposés auprès des services de l'Etat sur le projet qui s'appuie sur la création et l'entretien d'un couvert herbacé (parcelle ou bande enherbée) pour 8,32 ha, la gestion extensive sur prairies pour 73,23 ha, l'entretien des haies pour 25 000 mètres dont 21 500 mètres en entretien annuel.

Le comité syndical à l'unanimité décide de renouveler la mise en place de ce projet MAET pour 2010, d'élargir le territoire à 3 communes : Ebblinghem, Lynde, Renescure, et de présenter ce projet à la commission régionale environnementale (CRAE).

Monsieur DENIS ajoute que, même tardif, ce projet rencontre un certain succès.

## **PREVENTION DES CRUES**

### **Question n° 7 : Mobilisation du champ d'expansion de crues – nouveau plan de financement**

Question rapportée par M. DHALLEINE. Depuis 2006, le SmageAa porte un programme de prévention de crues par la mobilisation de champs d'expansion de crues de l'Aa et ses affluents. La première phase de conception a proposé un programme de 10 à 13 sites de type "ralentissement dynamique".

La phase II du volet conception doit permettre d'établir les projets (en sens de la maîtrise d'œuvre) qui serviront au lancement des travaux, sur les bases des avants

projets réalisés lors de la phase I. Les projets intégreront les résultats de l'enquête d'étude d'impact qui fait également l'objet de cette phase II.

Cette phase II devrait durer de 18 mois à 3 ans. Elle débute à l'automne 2009.

Budget prévisionnel

Investissement	Années 2009-2011
Maîtrise d'œuvre phase II y compris réalisation de l'Etude d'Impact	250 000,00 €HT
Etudes géotechniques	100 000,00 €HT
Autre expertise	20 000,00 €HT
Frais d'enquête d'étude d'impact	20 000,00 €HT
Communication	10 000,00 €HT
	400 000,00 €HT

Plan de financement prévisionnel

Investissement		Années 2009-2010
Maître d'ouvrage	20 %	80 000 €HT
Agence de l'Eau Artois Picardie	50 %	200 000 €HT
Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais	30 %	120 000 €HT
Total		400 000 €HT

Monsieur BEDAGUE qui avait donné pouvoir à Monsieur DENIS est arrivé au cours de la séance.

A l'unanimité, le comité syndical accepte le budget prévisionnel et le plan de financement suscités.

**Question n°8 :** Désordres hydrauliques locaux – maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPL pour Bléquin

Monsieur DHALLEINE rapporte la lecture de la délibération.

Lors d'événements pluvieux importants, la commune de Bléquin subit des phénomènes d'inondation route de FOL PENSER. Afin d'apporter des solutions à long terme et limiter ces désordres, elle a fait réaliser une étude hydraulique du bassin versant.

Les conclusions de cette étude se sont traduites par des propositions d'aménagements hydrauliques certes sur la commune mais surtout en dehors du territoire communal : ces travaux visent à résoudre les désordres route de FOL PENSER mais bénéficieront également à l'ensemble du bassin versant.

C'est pourquoi les collectivités concernées (Commune de Bléquin, Communauté de Communes de Desvres – Samer pour la commune de Lottinghem, Communauté de Communes du Pays de Lumbres et SmageAa) en raison de la localisation des aménagements se sont réunies et ont décidé d'un commun accord de rentrer dans la phase opérationnelle en répartissant les maîtrises d'ouvrage de chaque aménagement en fonction de son intérêt et de sa localisation.

C'est ainsi que le SmageAa et la CCPL ont choisi de participer à ce programme d'aménagements hydrauliques en finançant chacun pour leur part les travaux relevant de leur compétence (aménagements d'intérêt communautaire et d'intérêt intercommunautaire) :

Aménagements d'intérêt intercommunautaire sous maîtrise d'ouvrage SmageAa :

- Aménagement d'un bassin de rétention / décantation en amont de BV01
- Aménagement d'un ou deux endiguement(s) de fond de vallée en aval de BV01

Aménagements d'intérêt communautaire sous maîtrise d'ouvrage CCPL :

- Aménagement et agrandissement du fossé de rétention existant
- Aménagement d'un bassin de rétention sur BV03
- Aménagement d'un fossé ou bassin de rétention le long de la voirie

Afin de garder une cohérence d'ensemble, et pour mener à bien ces travaux, le CCPL et le SmageAa ont souhaité les réaliser avec une unicité de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, la CCPL ayant choisi de déléguer la Maîtrise d'Ouvrage des travaux la concernant au SmageAa.

Une convention définira les modalités de cette délégation de maîtrise d'ouvrage : contenu de la délégation, financement, prise en charge des dépenses, suivi technique, etc... Monsieur DENIS rappelle qu'il s'agit d'un exemple concret de participation du SmageAa.

La question est votée à l'unanimité.

**Question n°9 :** Désordres hydrauliques locaux – plantation dans la creuse de Cléty-Remilly

Lecture rapportée par M. DHALLEINE.

La creuse située entre Cléty et Remilly a fait l'objet d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'ouvrages de régulation des eaux, étude menée par V2R pour le SmageAa. En effet, la taille du bassin versant est importante (1 100 ha) et le fossé débouchant dans le centre de Remilly avant de rejoindre l'Aa déborde souvent.

L'étude avait montré que l'aménagement de barrages était un aménagement relativement lourd et qui ne permettait pas de résoudre la problématique. Elle n'a donc pas eu de suite.

Le fond de la creuse est déjà en partie planté. Et l'AFR de Pihem Cléty Remilly-Wirquin se propose de boiser les délaissés lui appartenant (2ha07) et situés dans ce fond. Elle sollicite le SmageAa pour un aide financière.

Le budget prévisionnel est de 4 500 € HT.

Le boisement dans ce site peut contribuer à freiner l'arrivée de l'eau à Remilly. Ce site peut également être considéré comme un corridor écologique important (entre la vallée et les coteaux et grottes de Cléty notamment). Il nous paraît donc important que le boisement soit constitué d'essences locales, et que l'AFR se tourne vers le Parc naturel régional pour les conseils techniques.

Monsieur DENIS rappelle aux délégués que, dans leurs communes, s'il y a des idées, il ne faut pas hésiter à consulter le SmageAa.

A l'unanimité, le comité syndical accorde une participation à hauteur de 20% sur un plafond de 1000 €.

**Question n° 10 :** Acquisition d'un chaland pour l'entretien des voies d'eau secondaires du marais audomarois

La question est rapportée par M. CHOQUET.

Lors du comité syndical du 21 février 2007, les élus ont délibéré favorablement pour que le SmageAa porte le projet d'acquisition d'un chaland pour le marais audomarois porté initialement par le Parc naturel régional. Ce projet est entièrement financé par nos partenaires.

Au cours du comité syndical du 10 février 2009, le plan de financement a été revu pour correspondre à une acquisition du bateau via une maîtrise d'œuvre de conception et de suivi des travaux de réalisation.

Le bateau de service multi-usages pour le marais audomarois, ou chaland, aura pour missions de :

- plateforme de travail pour la réalisation de travaux d'aménagements de berges, et d'entretien des voies d'eau,
- transport de matériel pour l'entretien des terrains difficiles d'accès,
- transport d'animaux pour un entretien des parcelles par pâturage,
- transport de bois après exploitation de parcelles boisées ...

En 2009 la société Techni-France a été retenue comme maître d'œuvre pour la conception du bateau et le suivi des travaux.

Au cours de l'été 2009 un appel d'offre pour la fabrication du bateau a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée. Les offres ont été reçues le 23 octobre 2009.

#### **Attribution du marché de réalisation**

Le 17 novembre 2009, la commission d'appel d'offre s'est réunie pour un avis consultatif sur le choix du prestataire. La CAO a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à la société Ets Régis LEBRIEZ de MORINGHEM pour la somme de 116 000 € HT.

#### **Modification du coût de l'opération et financement prévisionnel :**

Le nouveau budget prévisionnel pour la fourniture de cet équipement est le suivant

	Année 2009 en € HT
Conception et suivi de la réalisation	20 000,00
Réalisation du bateau	116 000,00
Imprévus	14 000,00
Total	150 000,00

Le nouveau plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Financeurs		Année 2009-2010
Conseil régional (contrat de Pays)	55 %	82 495,00
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer	20 %	30 000,00
Agence de l'Eau	18,33 %	27 500,00
7 <sup>ème</sup> Section des Wateringues	6,67 %	10 005,00
Total		150 000,00

À l'unanimité, le comité syndical a approuvé le choix du constructeur du chaland et son plan de financement.

## **FINANCES**

#### **Question n° 11 : Modification budgétaire**

Rapporteur M. DENIS. Une modification budgétaire est indispensable pour l'attribution de subventions concernant le GDON du Haut Pays d'un montant de 1 200 € (question 2) et la plaquette sur les espèces invasives d'un montant de 250 €. Ces 1 450 € sont ajoutés au compte 6745 et prélevés sur les dépenses imprévues (022).

La question a été votée par le Comité excepté Monsieur NEMPONT qui n'a pas assisté au vote.

#### **Question n° 12 : Débat d'orientation budgétaire**

La question est rapportée par M. DENIS.

Comme chaque année, le débat d'orientation a lieu durant cette période pour voter le budget dans les deux mois qui suivent. Il permet à l'assemblée de discuter sur les orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif et lui permet d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

### **Débat d'orientation budgétaire 2010**

Le travail de conception des projets a encore été prédominant en 2009 dans les travaux du SmageAa.

Toutefois, les réflexions menées avec les propriétaires de barrage ont permis de premières avancées concrètes. Par ailleurs, l'équipe rivière en plus de l'entretien courant a réalisé d'autres projets de restauration du milieu dont l'intérêt commence d'être connu et reconnu regionalement.

## **Perspectives 2010**

Afin de renforcer les capacités à agir, aussi bien pour la conception des opérations que sur le terrain pour le piégeage des rats musqués, des recrutements temporaires sont envisagés en 2010.

### ***Prévention des crues***

La conception du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues a été plus longue que prévue initialement ; suite à la campagne d'études géotechniques, les avant-projets devraient être finalisés cette fin d'année 2009. Ils seront alors présentés aux comités locaux de suivi et le bureau d'étude définira les projets qui permettront de compléter l'étude d'impact. Ce dossier fera l'objet d'une enquête publique qui devrait précéder celle de Déclaration d'Utilité Publique.

Un protocole d'acquisition est en cours de négociation entre l'Etablissement Public Foncier et les instances agricoles. Il permettra d'initier les négociations amiables en 2010.

L'équipe du SmageAa sera plus disponible pour les acteurs locaux et notamment pour les exploitants des sites par le redéploiement des missions de l'animateur agricole.

La recherche de solution pour la résorption de désordres hydrauliques locaux est axée en priorité vers la protection rapprochée des secteurs très vulnérables. Le SmageAa pourrait formaliser la délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de compétence intercommunale mais allant dans le sens de l'intérêt intercommunautaire. Par exemple avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres pour les travaux en amont de la commune de Bléquin.

Suite au stage d'inventaire des repères de crue, les actions à vocation de développer la conscience du risque vont être renforcées. De plus, un travail avec la Chambre de Commerce et d'Industrie est entamé pour inciter à la réduction de la vulnérabilité des acteurs économiques.

La création d'une mission de deux ans pour ces opérations connexes avec embauche d'un technicien devrait permettre de les renforcer. Cette embauche est envisagée dans le cadre d'un financement FEDER.

### ***Mise en valeur des milieux***

Le plan de gestion de l'Aa et ses affluents entre dans sa quatrième année, avec bien entendu, l'entretien courant et, localement, des travaux de restauration des habitats piscicoles et de reconquête de la ripisylve.

Les avant-projets qui seront proposés par l'étude de rétablissement de la franchissabilité permettront, avec les premiers propriétaires volontaires, de lancer les phases suivantes de maîtrise d'œuvre.

Le renforcement de l'équipe pour expérimenter temporairement le soutien aux piégeurs volontaires des GDON est envisagé pour 2010 (contrat de 1 an). Cette démarche pourrait bénéficier du soutien du Conseil Général du Pas-de-Calais.

### ***Animation agricole***

L'animation agricole est toujours axée sur la maîtrise des ruissellements et la lutte contre l'érosion des sols. Un nouvel axe sera toutefois ajouté en vue d'accompagner les exploitants concernés par les programmes de prévention des crues.

Pour 2010, le SmageAa souhaite de nouveau être opérateur des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées en ajoutant au territoire concerné trois communes du Nord. Même si ces mesures présentent un intérêt limité pour le territoire, elles constituent un outil de sensibilisation à la maîtrise des ruissellements.

Par ailleurs, le fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales est maintenu et devrait bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

### **Marais audomarois**

La lecture des enregistrements des stations limnimétriques des casiers maraîchers présente toujours des difficultés. L'observatoire des niveaux de l'eau pourrait se mettre en place en 2010.

L'amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers pourrait redémarrer avec l'éventuelle arrivée d'un nouveau moyen de financement.

Enfin, le chaland sera construit au cours du premier semestre, puis donné en gestion à la 7<sup>ème</sup> Section des Wateringues.

### **Accompagnement de projets**

Le SmageAa peut être partenaire technique et financier sur des opérations menées par les communes ou intercommunalités et allant dans le sens de la mise en œuvre du S.A.G.E.

### **Communication**

Outre les outils de communication habituels, les totems de signalisation de nos réalisations devraient être implantés en 2010.

D'autres opérations spécifiques pourraient être mises en place dans le cadre des enquêtes publiques du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

### **Perspectives budgétaires**

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses de fonctionnement**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dépenses de fonctionnement	272 335 € <sup>1</sup>	384 374 €	418 897 €	465 522 €	595 339 €	741 250 € <sup>2</sup>
Evolution depuis n-1	/	+ 41 %	+ 9 %	+ 9 %	+ 28 %	+ 25 %

Comme les années précédentes, en 2009, les dépenses de fonctionnement ont augmenté du fait de la montée en charge de l'amortissement, et des études et travaux imputés en fonctionnement :

- ▶ Levés topographiques pour l'étude de rétablissement de la libre circulation piscicole (86 526 € mandatés),
- ▶ Travaux : démontages d'ouvrages, roues et passerelle du moulin Snick (94 904 € mandatés),

Y est également reprise l'aide financière apportée à la 7<sup>ème</sup> Section des Wateringues pour l'évacuation des crues à la mer (participation du bassin versant au budget de fonctionnement de l'Institution des Wateringues) (47 000 € mandatés).

Par contre, les charges courantes ont légèrement diminué.

Pour 2010, les besoins courants pourront augmenter en parallèle de l'augmentation des effectifs. Il faudra également y imputer les suites de l'étude de rétablissement de la libre circulation piscicole ainsi que les divers frais des procédures administratives liées à la mobilisation du champ d'expansion des crues (étude d'impact et DUP : frais d'enquête, de communication, ...).

Pour les charges salariales et indemnités, en 2010 sont envisagés plusieurs recrutements : pour l'hydraulique rurale et pour le piégeage des rats musqués. Ces dépenses supplémentaires seront toutefois compensées par des financements extérieurs. Doivent également être prévues les augmentations statutaires et les possibilités d'augmenter le personnel par le régime indemnitaire en fonction de leur investissement

<sup>1</sup> Année incomplète (à partir du 16 février)

<sup>2</sup> Montant provisoire (tout ce qui est mandaté + engagements + estimation salaires et indemnités)



dans leur mission (*ce que je ne manquerai pas de faire compte tenu de la qualité de leur travail*).

Enfin, il n'est pas prévu d'endettement pour 2010. Il n'y aura donc pas de charges financières. Le fait de travailler avec l'EPF nous permet de reporter dans les années à venir la charge de l'acquisition des terrains nécessaires à la mobilisation du champ d'expansion des crues.

### Recettes de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes de fonctionnement	944 357 €	613 629 €	638 105 €	706 293 €	661 161 €	759 990 € <sup>2</sup>
Evolution depuis n-1	/	- 35 %	+ 4 %	+ 5 %	- 6 %	+ 15 %

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2009, on observe une hausse qui s'explique par le nombre de subventions perçues.

Globalement, ces recettes sont toujours supérieures aux dépenses (+ 2,5 %), même si la marge est plus limitée.

Pour 2010, le maintien des participations de chaque structure adhérente est prévu au même niveau que les années précédentes. L'excédent éventuel permettra toujours de compléter la réserve de trésorerie nécessaire aux investissements.

De même, les partenaires institutionnels seront sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

### Section d'investissement

#### Dépenses d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dépenses d'investissement	54 407 €	80 188 €	48 655 €	159 025 €	452 018 €	255 176 € <sup>3</sup>
Evolution depuis n-1	/	+ 47 %	- 39 %	+ 227 %	+ 184 %	- 44 %

Les dépenses d'investissement en 2009 sont constituées par :

- ▶ Le remplacement du copieur et du treuil,
- ▶ La poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues (maîtrise d'œuvre, topographie, géotechnique),
- ▶ La fin de maîtrise d'œuvre de la passe à poisson du moulin Snick,
- ▶ La conception du chaland,
- ▶ L'étude hydraulique de Wavrans (Désordres hydrauliques locaux)

#### Programme d'investissement

En 2010, la conception des projets de mobilisation du champ d'expansion des crues devrait se terminer. Seront également concernées les études de résorption de désordres hydrauliques locaux, notamment pour le centre de Blendecques, et le lancement des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Par ailleurs, il faudrait prévoir le renouvellement progressif du parc informatique datant de 2004.

Enfin, l'embauche dans l'équipe d'entretien de rivière nécessitera de compléter en conséquence son matériel.

#### Recettes d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes d'investissement	/	685 422 €	311 044 €	287 126 €	381 183 €	289 606 €

<sup>3</sup> dépenses mandatées et engagées au 26/11/09

A la recette 2009, il faut ajouter 870 682 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement sur les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

#### Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2010.

Toutefois, en fonction de l'avancement des opérations, le recours à l'emprunt sera envisagé.

#### **Conclusion**

Pour cette année 2010, les dépenses de fonctionnement qui jusque là ont toujours été maîtrisées seront augmentées du fait des recrutements temporaires envisagés. Ces dépenses sont toutefois compensées par des financements spécifiques.

La structure du budget reste orientée de façon à assurer, au moment venu, les futurs investissements.

Monsieur DESCHODT demande de quelle façon est prévue l'embauche des personnes ? Mme BOUTEL explique que pour le poste de technicien, il faut des compétences techniques précisées sur le site du SmageAa.

Pour le poste de piégeurs, M. MEQUIGNON apporte quelques précisions sur l'aide que peut apporter le Conseil Général via contrat d'insertion avec un financement possible de 80 à 90 % la 1<sup>ère</sup> année. M. DESCHODT ajoute que dans les communes, il y a toujours des personnes à la recherche d'un emploi. M. DENIS rappelle que ces embauches ne seront réalisées qu'avec les financements assurés.

L'ordre du jour est épuisé à 17 h 17.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur DENIS rappelle qu'en début de séance, il allait donner quelques éléments sur les dernières inondations. Il rappelle les fortes pluies qui ont eu lieu les dernières semaines et affirme que le SmageAa est solidaire des dégâts causés chez nos voisins de la HEM, LYS, LIANE. Le risque zéro n'existe pas, mais par ailleurs, il est certain que les actions réalisées par les agriculteurs, les ouvrages enlevés, l'entretien de l'équipe, l'ouverture du bras de Blendecques et toutes les autres actions faites en parallèle par les intercommunalités et communes mises bout à bout font que la vallée de l'Aa a été relativement épargnée. Ces actions ont des limites, et peut-être que si les zones d'expansion de crues avaient été réalisées, on n'aurait rien vu.

Mme BOUTEL a envoyé un questionnaire aux communes demandant avec toutes les précisions possibles les points sur les débordements. Cela nous permettra de faire une analyse de l'évènement. Ce questionnaire sera également transmis aux communes du marais.

M. DENIS remercie également les vice-présidents qui ont organisé une chaîne d'informations efficace, répartie sur le territoire. Il comprend l'inquiétude des papetiers de la vallée de l'Aa. Mais rappelle que les démarches administratives à venir sont obligatoires et que le SmageAa aussi aimerait que cela aille plus vite.

M. DENIS évoque sa rencontre avec Mme la Sous-Préfète, mardi 8 décembre. Mme la Sous-Préfète a été très attentive. Il lui a été signalé le problème de l'alerte qui n'a pas été faite et l'impossibilité de contacter les services de la Préfecture. Il lui a répété sa volonté d'accélérer la démarche, mais bien entendu en respectant les procédures. Et à enfin souligné la nécessité d'un accompagnement financier de l'Etat au moment des réalisations.

Le 21 décembre est prévu une rencontre avec la Chambre d'Agriculture afin d'envisager un protocole pour l'acquisition des parcelles nécessaires.

M DUWAT demande pour quelles raisons les V.N.F ne curent pas les wateringues. Mme BOUTEL précise que le curage n'est pas toujours une solution, que l'on ne peut pas envisager de stockage par le bas, et qu'il n'y avait a priori pas de problème de blocage

d'écoulement. M. DENIS souligne que, cette fois, les bassinées de la Lys vers le marais n'ont pas eu lieu.

Les 4 présidents de CLE (Lys, Delta de l'Aa, Yser et Audomarois) se sont réunis en conférence permanente afin de coordonner leurs réflexions et montrer leur solidarité. La prochaine réunion aura lieu mardi 17 décembre 2009. Cette réunion sera suivie d'une réunion du groupe de travail réfléchissant sur la gouvernance des wateringues.

M. BEDAGUE rappelle que, concernant l'évacuation à la mer, l'Etat ne doit pas se désengager du fait des travaux faits en amont. En effet, dans le marais, cela ne s'est pas bien passé, il pense qu'il n'y a pas eu assez d'anticipation pour la baisse du niveau des canaux. Et même avec tout ce que fait le SmageAa, cela n'est pas suffisant. Il faut toujours être vigilant.

M. DRIEUX dit n'avoir jamais connu la hauteur du marais sur Noordpeene aussi importante depuis plus de 40 ans qu'il est dans la région.

Il est précisé que la navigation a été arrêtée pendant près d'une semaine sur le canal.

En conclusion, M. DENIS soutient que l'Etat est sensé protéger sa population.

M. DOYER reprend la parole pour inviter l'assemblée à prendre le verre de l'amitié, il est 19h45.

Le Président,  
Christian DENIS